



Frédéric Petit
Député des Français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Coralie Ruffenach
Cheffe du bureau système électrique, programmation et réseaux,
Direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)
Ministère de la Transition écologique (MTE)
Coralie.ruffenach@developpement-durable.fr

Nils Saniter
Referent Versorgungssicherheit und Stromgroßhandel,
Bundesministerium für Wirtschaft und Energie (BMWi)
Nils.saniter@bmwi.bund.de

Paris, le 10 juin 2021

Objet : Transposition du droit européen en droits français et allemand

Monsieur/Madame,

Le Chapitre premier « Affaires européennes » du Traité d'Aix la Chapelle précise que « Les deux États approfondissent leur coopération en matière de politique européenne. ». L'article 2 de ce même chapitre prévoit que „(les deux États) « se coordonnent sur la transposition du droit européen dans leur droit national. »

En tant que membre de l'Assemblée parlementaire franco-allemande, je suis très attentif à la mise en oeuvre du Traité d'Aix la Chapelle.

La Directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019, concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et modifiant la directive 2012/27/UE doit actuellement être transposée en droits français et allemand. La mise en œuvre de cette directive est un enjeu majeur pour conduire l'indispensable transition écologique dans laquelle sont engagés nos deux pays.

Je participais comme vous à la conférence en ligne sur les réseaux électriques et la transition énergétique organisée par l'Office Franco-Allemand pour la transition énergétique (OFATE) le 2 juin.

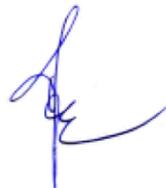
J'ai été très surpris d'entendre de la part de représentants du Ministère français pour la Transition énergétique et du Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und nukleare Sicherheit que ceux-ci ne prévoit actuellement pas de transposition commune en droit français et en droit allemand de cette Directive européenne, contrairement à ce qui est prévu dans le Traité d'Aix la Chapelle.

Je sais quels efforts font les gestionnaires de réseaux français et allemands pour collaborer sur ces sujets. Et je déplore le manque de concertation des exécutifs de nos deux pays sur ce sujet.

Je vous remercie par avance de bien vouloir me tenir informé des mesures que vous comptez prendre pour assurer une transposition coordonnée de cette directive en droits nationaux, français et allemands.

Je reste à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame et Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Frédéric Petit

Copie : Barbara Pompili, Ministre de la transition écologique, barbara.pompili@ecologie.gouv.fr et son conseiller parlementaire, mehdi.mahammendi-bouzina@ecologie.gouv.fr
Svenja Schulze, Bundes- Umweltministerin, svenja.schulze@bmu.bund.de
Andreas Jung, Vorstandsvorsitzender Deutsch-Französische Parlamentarische Versammlung (DFPV), andreas.jung@bundestag.de
Christophe Arend, Président du Bureau, Assemblée parlementaire franco-allemande (APFA), Christophe.Arend@assemblee-nationale.fr

Frédéric Petit

Député des Français établis en Allemagne, Europe centrale et Balkans
frederic-petit.eu – frederic.petit@assemblee-nationale.fr – 01 40 63 75 31